



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/26  
TD/B/COM.1/EM.10/3

28 juillet 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission du commerce des biens  
et services, et des produits de base

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES INCIDENCES DE L'ÉVOLUTION  
DES STRUCTURES DES MARCHÉS, DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE SUR  
LES PRIX DES PRODUITS DE BASE ET LES EXPORTATIONS PRÉSENTANT  
UN GRAND INTÉRÊT POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

tenue au Palais des Nations,  
à Genève, du 7 au 9 juillet 1999

TABLES DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. Conclusions concertées . . . . .	2
II. Questions d'organisation . . . . .	10
Annexe	
Participation . . . . .	12

## I. CONCLUSIONS CONCERTÉES <sup>1</sup>

1. Un grand nombre de mesures et de politiques pourrait renforcer l'intérêt que présentent la production et le commerce de produits de base pour les pays en développement. Les conclusions et recommandations de la Réunion sont regroupées en trois grands thèmes à savoir : a) les politiques en rapport avec la situation générale des marchés mondiaux des produits de base (c'est-à-dire les questions qui se rapprochent le plus des débats habituels sur les politiques internationales en matière de produits de base); b) les politiques spécifiquement destinées à améliorer les conditions internes de production, de transformation et de commerce des produits de base, en particulier compte tenu de la libéralisation des marchés (ces mesures sont du ressort des gouvernements, mais les organisations internationales pourraient apporter une aide précieuse à cet égard, en particulier en facilitant les transferts d'expertises et d'expériences entre pays); et c) les politiques en rapport avec les mécanismes de base du commerce international, où certaines conditions doivent être remplies pour que les pays en développement puissent véritablement bénéficier de la mondialisation (dans de nombreux cas, un appui international sera ici nécessaire).

### A. La situation générale des marchés mondiaux des produits de base

#### 1. *Accroître la transparence des marchés internationaux des produits de base*

2. L'information est un élément crucial du commerce des produits de base. Il s'agit d'un outil puissant, particulièrement utile aux petits producteurs et pour les produits pour lesquels il n'existe pas de marché à terme organisé ou d'autres mécanismes permettant d'en connaître les prix et d'assurer la transparence. Quatre grands types de mesures permettent d'améliorer les flux d'information : a) les mesures destinées à faciliter l'échange de données d'expériences et d'idées entre ceux qui participent à la production, au commerce et, si ceux-ci le souhaitent, à la consommation, des produits de base;

b) les mesures destinées à encourager le développement de centres d'information (prix, niveau des stocks, etc.) sur les produits de base accessibles par tous; c) les mesures destinées à encourager une diffusion et une utilisation plus efficaces de l'information et d) l'étude des questions sur lesquelles on connaît peu de choses.

3. Compte tenu de l'avantage naturel dont disposent les grandes sociétés multinationales en matière d'information, les producteurs des pays en développement et d'autres intervenants dans le secteur des produits de base tireraient profit d'un échange périodique de données d'expériences avec l'appui, si nécessaire, de leur gouvernement et d'organisations internationales par l'intermédiaire d'entités telles que les organisations internationales de produits de base et leurs groupes d'étude.

---

<sup>1</sup>/ Adopté par la réunion d'experts lors de sa séance plénière de clôture, le 9 juillet 1999.

4. Ces groupes pourraient faire plus que simplement débattre de la situation sur les marchés et servir de lieux de débats des nouvelles politiques sanitaires et phyto-sanitaires ainsi que d'identification des produits. Par exemple, une grande partie du commerce international de produits de base est soumise à des normes de plus en plus strictes, mais ces normes sont loin d'être les mêmes dans tous les pays, ce qui se traduit par un surcoût, particulièrement pour les pays en développement producteurs, et pourrait même constituer un obstacle non tarifaire. Il importe de disposer d'un mécanisme permettant d'adopter des normes communes (y compris d'étiquetage) pour certains produits d'importation, rôle que pourraient peut-être jouer les organismes internationaux de produits de base.

5. Outre une action en faveur de l'échange de données d'expérience et d'information comme décrit ci-dessus, des organismes tels que la CNUCED et le Centre du commerce international CNUCED/OMC ainsi que le Fonds commun pour les produits de base, les organismes internationaux de produits de base et d'autres organisations internationales et régionales doivent d'une manière générale encourager la transparence des marchés. Les efforts dans ce domaine doivent être intensifiés et méritent de recevoir un appui plus important de la part de la communauté internationale des donateurs. À cet égard, il faudrait accorder l'attention qu'il convient au coût de l'information, de façon à la rendre accessible à tous, en particulier aux pays les moins avancés.

6. Il faut faire davantage pour assurer une diffusion efficace de l'information, et former les utilisateurs afin qu'ils en tirent effectivement profit.

7. En ce qui concerne la recherche, les informations sur les prix aux différents niveaux de la chaîne de commercialisation suggèrent que la concurrence ne joue pas toujours efficacement son rôle. Ce devrait être là un thème d'étude prioritaire de la CNUCED (et d'autres parties intéressées), en particulier afin de déterminer quels sont les maillons de la chaîne de distribution qui absorbent des hausses de marge, d'en définir les causes et, si des anomalies sont constatées, d'identifier les mesures qui permettraient de les éliminer. Ces recherches devraient porter sur les marchés non seulement de produits de base mais également d'intrants essentiels à la production. Par exemple, on peut constater une concentration de plus en plus importante des sociétés de production de semences.

## **2. *La question des mesures tarifaires et non tarifaires et des subventions au secteur des produits de base***

8. Les mesures non tarifaires et les subventions appliquées par les pays développés continuent d'être un problème pour l'agriculture des pays en développement. Les participants à la prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce devraient s'engager à éliminer ces subventions, comme convenu lors des négociations du Cycle d'Uruguay, et veiller que les mesures non tarifaires autorisées à l'issue de ces négociations ne constituent pas un obstacle au commerce international.

### **3. Améliorer la gestion du secteur des produits de base**

9. Les marchés mondiaux sont certes importants, mais les gouvernements et le secteur privé ne devraient pas pour autant perdre de vue les opportunités souvent intéressantes qui existent en matière de production et de commerce des produits de base aux niveaux national et régional.

10. De nombreux gouvernements de pays en développement ne disposent pas d'informations précises leur permettant de décider, au vu de l'expérience d'autres pays, des mesures à adopter pour assurer aussi bien la protection du secteur des produits de base considérée comme une "industrie naissante" que la sécurité alimentaire. Il convient de poursuivre l'étude de ces questions, c'est-à-dire d'analyser les expériences des pays dans ce domaine, d'évaluer les conséquences d'une plus grande dépendance à l'égard des marchés internationaux de produits alimentaires et de formuler des principes généraux pour l'élaboration des politiques nationales. Dans de nombreux cas, un organisme international pourrait permettre aux gouvernements de s'informer plus facilement des différentes options possibles et de leurs conséquences.

11. Il peut arriver que des politiques qui n'ont en principe pas de lien direct avec le secteur des produits de base aient une grande influence sur celui-ci. Par exemple, la fiscalité appliquée aux échanges a souvent des effets pervers en ce sens qu'elle décourage la production ou la transformation et encourage la contrebande. Il serait utile de dresser l'inventaire de l'expérience des pays dans ce domaine et de formuler des principes directeurs pour la mise en place de cadres réglementaires et juridiques efficaces, y compris en matière de fiscalité.

12. De nombreux aspects du développement du secteur des produits de base nécessitent un financement considérable et, par conséquent, les gouvernements devraient s'efforcer d'attirer des capitaux vers ce secteur. En outre, cela aurait par contre-coup l'effet d'encourager le rapatriement des recettes d'exportation.

### **4. Tirer davantage parti des possibilités offertes par le marché international pour les produits de base**

13. Pour certains produits de base, le potentiel offert par les marchés internationaux est sous-exploité, et il existe donc des possibilités de croissance. Par exemple, le progrès technologique ne se traduit pas simplement par substitution de produits artificiels aux produits de base, mais peut également créer de nouveaux marchés, dans des secteurs comme le bâtiment ou dans les géotextiles. Il faut appuyer les efforts de recherche qui aboutissent à de nouvelles utilisations finales et encourager ces nouvelles utilisations.

14. Il faudrait encourager la diversification, aussi bien en ce qui concerne la production et l'exportation de nouveaux produits de base et la transformation des produits qu'en dehors du secteur afin de réduire la dépendance à l'égard de ces produits et de maximiser les gains socioéconomiques. La diversification des exportations, l'addition de valeurs pour les producteurs, la valorisation des sous-produits et la promotion des investissements nécessiteront un appui aussi bien technique que financier de la part de la communauté internationale.

15. Étant l'une des principales sources de financement des activités de développement du secteur, le Fonds commun pour les produits de base devrait continuer d'appuyer les efforts de recherche et de développement afin d'encourager la diversification ainsi que la productivité et la compétitivité. Il devrait en outre continuer d'encourager la création de nouveaux marchés pour les produits des pays en développement, de nouvelles utilisations finales, ainsi que la mise au point et la commercialisation de produits de haute qualité et la promotion des investissements dans les technologies utilisées pour la mise au point de nouveaux produits de base.

16. Il existe également un potentiel certain pour les produits de marque sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux. Toutefois, on ne peut encore dire avec précision quel est le meilleur moyen d'encourager le développement des marques, c'est-à-dire s'il est plus efficace de promouvoir des produits d'une manière générale, ou un pays ou une marque donnée. Il serait utile qu'un organisme tel que la CNUCED étudie l'importance des marques ainsi que les mesures prises par les pays en développement pour les développer ainsi que les résultats obtenus et la situation des pays en développement à cet égard. Il faudrait également faciliter l'application des conclusions d'une telle étude.

#### **5. *Faire face aux chocs sur les marchés internationaux***

17. L'exportation et l'importation de produits de base, voire la production destinée aux marchés intérieurs, sont de plus en plus vulnérables aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux. Partout dans le monde, les producteurs sont désormais exposés aux fluctuations monétaires. Parallèlement aux politiques économiques générales destinées à renforcer le système financier dans son ensemble, il est possible de prendre des mesures préventives afin d'atténuer les conséquences des crises financières sur le secteur des produits de base.

18. Ces chocs ont généralement deux types de conséquences sur les producteurs des pays en développement : tout d'abord, les prix mondiaux chutent, et dans de nombreux cas de façon plus marquée qu'ils ne l'auraient fait sur un marché mondial concurrentiel étant donné que les producteurs des pays développés sont généralement protégés contre les baisses de prix par des subventions et, deuxièmement, les coûts de financement deviennent prohibitifs. On peut donc dire que les crises internationales seraient moins graves pour les producteurs de pays en développement si les marchés internationaux étaient moins faussés et si les institutions locales de financement étaient mieux à même de fournir un financement à faible coût (financement garanti par des récépissés d'entrepôt et autres types de financement structuré).

19. Les organismes donateurs internationaux devraient laisser aux gouvernements la possibilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger certains secteurs essentiels des chocs internationaux. Il faudrait par ailleurs les autoriser à suspendre temporairement les engagements pris dans le cadre de l'OMC.

20. L'instabilité des prix est une réalité, et si elle peut être rendue moins marquée en renforçant les systèmes économiques nationaux et la coopération internationale, il faut être conscient du fait que les acheteurs

comme les vendeurs doivent tenir compte de leurs anticipations de prix lorsqu'ils achètent et vendent ou lorsqu'ils fixent les prix par d'autres moyens (y compris la gestion des risques). Il faut donc leur donner les moyens d'optimiser leurs choix et leurs décisions ce qui signifie, en particulier, de renforcer leurs capacités à utiliser les marchés de gestion des risques. La CNUCED ainsi que la Banque mondiale sont depuis longtemps actives dans ce domaine, et le Fonds commun pour les produits de base a engagé des projets, mais ces divers efforts doivent être intensifiés.

21. Le Fonds commun pour les produits de base devrait contribuer davantage au développement des marchés de produits de base dans les pays en développement. Il pourrait en particulier s'attacher au développement des marchés physiques, à la promotion de la constitution de bourses de produits ainsi qu'au développement de l'infrastructure des marchés et des services d'appui afin d'encourager l'initiative du secteur privé et sa participation à la commercialisation des produits de base.

22. Les pays en développement dont l'économie dépend des produits de base sont très exposés à la volatilité des prix de sorte que des mécanismes tels que le STABEX (Système de stabilisation des recettes d'exportation) destinés à compenser les pertes de recettes d'exportation des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, sont utiles. Il faudrait cependant chercher à les rendre plus efficaces.

**B. Mettre en place des marchés locaux efficaces dans un environnement caractérisé par la libéralisation des échanges**

23. Compte tenu de la place prise par les sociétés internationales de négoce et d'autres sociétés multinationales dans l'achat et la distribution sur les marchés intérieurs des pays en développement, il faut faire en sorte que les agriculteurs, les transformateurs et les négociants locaux soient en mesure de participer de manière équitable à ces marchés, par exemple en leur facilitant l'accès à des services essentiels tels que le crédit.

24. La libéralisation doit être progressive et conduite en s'assurant que le secteur privé local est en mesure de se charger de nouvelles fonctions. De plus, s'ils ne bénéficient pas d'un appui et d'une protection des pouvoirs publics, les producteurs des pays en développement ont beaucoup de mal à lutter contre les agriculteurs fortement subventionnés des pays développés ce qui signifie, pour ce qui est du processus de libéralisation, que les gouvernements des pays en développement doivent prendre le temps de renforcer leurs secteurs intérieurs avant de les ouvrir totalement à la concurrence mondiale. Les mesures à mettre en oeuvre sont souvent relativement simples, même si elles ont à l'évidence des incidences budgétaires. Des technologies simples peuvent souvent accroître très fortement les capacités des producteurs à produire des biens et à les amener jusqu'au marché. Les nouveaux outils comme Internet ne devraient pas faire oublier qu'il est indispensable d'encourager le développement du marché physique, y compris en facilitant la diffusion de technologies simples. Cela pourrait également permettre aux petits producteurs de continuer à faire face à la concurrence exercée par les producteurs plus importants mieux à même de tirer parti du progrès technologique. Pour cela, ils doivent bénéficier d'une assistance technique et financière internationale.

25. Une fois le programme de libéralisation engagé, il faut le compléter par :

a) Des programmes de formation et de sensibilisation du secteur privé, y compris des institutions bancaires, aux aspects essentiels (notamment la qualité) du commerce des produits de base et des questions financières;

b) Le renforcement des institutions (coopératives, organismes de négoce et banques).

26. Du fait de la libéralisation, les agriculteurs et les consommateurs sont fréquemment pleinement exposés à l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux. Il faut étudier la possibilité d'adopter des mécanismes de protection basés sur les marchés (en vertu desquels les gouvernements assurent la protection mais laissent la plus grande partie des risques au marché) pour protéger aussi bien les secteurs exportateurs que les consommateurs à faible revenu.

27. Dans de nombreux pays, le retrait du gouvernement des mécanismes de commercialisation s'est traduit par des perturbations des circuits de fourniture des technologies de base, des services de vulgarisation et de la fourniture d'intrants destinés aux agriculteurs, des services de contrôle de la qualité, du stockage et du transport, de la gestion des risques, du financement et de la collecte d'information sur le marché. Pour surmonter ces divers problèmes, la communauté internationale devrait aider les gouvernements :

a) À identifier et à encourager l'adoption de nouveaux modèles permettant au secteur privé de fournir ces services, et à entreprendre des campagnes de sensibilisation et de formation à l'utilisation de ces modèles;

b) À veiller à ce que ces divers services soient fournis aux agriculteurs tant que le secteur privé n'a pas acquis la capacité de les offrir lui-même, par exemple en mettant en place des mécanismes publics à vocation commerciale.

28. En ce qui concerne aussi bien les marchés internationaux qu'intérieurs (y compris la commercialisation sur le plan local des produits agricoles d'exportation ou d'importation) il est généralement nécessaire, dans les pays où les pouvoirs publics se retirent des mécanismes de fixation des prix et de commercialisation, de faciliter l'apparition de nouveaux mécanismes dans ces domaines de façon à assurer la transparence du marché. Dans de nombreux cas (mais pas toujours) la mise en place de bourses de différents types (transactions sur les produits physiques et/ou contrats à terme, en un lieu physique ou électroniquement) peut contribuer fortement à la création d'un marché physique efficace. La communauté internationale peut participer à ces efforts en fournissant aux gouvernements les conseils quant aux possibilités offertes par des bourses des produits de base dans un environnement libéralisé et aux structures réglementaires nécessaires, en assurant la formation des responsables de ces bourses et des utilisateurs potentiels et en encourageant l'échange de données d'expérience entre responsables de la réglementation au niveau des pays et responsables des bourses.

29. L'amélioration des flux d'information et de la communication, si elle est complétée par des mécanismes qui permettent aux producteurs de réagir efficacement, constitue l'un des moyens les plus efficaces de renforcer la capacité d'intervention des acteurs les plus faibles sur les marchés, comme en témoigne l'expérience récente de l'Autorité nationale de l'alimentation des Philippines en ce qui concerne le commerce du maïs. À cet égard, il est nécessaire :

a) D'étudier quelle a été l'incidence des systèmes d'information et de communication sur les possibilités de commercialisation et les capacités en la matière des agriculteurs et des petits négociants;

b) D'élaborer des modèles susceptibles de permettre une utilisation plus efficace de ces systèmes;

c) D'organiser des campagnes de sensibilisation et des activités de formation à ces questions;

d) D'apporter un appui financier à la mise en place de nouveaux réseaux.

30. Les contraintes de financement sont souvent très importantes. Dans de nombreux pays en développement, pour ne pas dire dans tous les pays en développement, les banques locales accordent des prêts à des taux d'intérêt réels positifs et, dans de nombreux cas, connaissent mal les spécificités des crédits agricoles, ce qui rend les exportateurs et les négociants locaux dépendants des acheteurs étrangers. Dans ce domaine, il faut donc :

a) Organiser des campagnes de sensibilisation et assurer une formation aux mécanismes financiers employés aussi bien à l'intention des banques que des autres intervenants du secteur des produits de base;

b) Mettre en place un système efficace de récépissé d'entrepôts;

c) Instaurer des liens entre les marchés agricoles et financiers locaux;

d) Améliorer la législation et la réglementation applicables aux financements des produits de base.

Il serait souhaitable de renforcer les mécanismes institutionnels internationaux fournissant un appui dans ce domaine (ainsi que dans le domaine connexe de la gestion des risques de prix des produits de base) et la CNUCED ainsi que d'autres organisations internationales sont exhortées à étudier les possibilités à cet égard.

31. Le développement des associations d'agriculteurs peut permettre à ces derniers d'avoir accès à l'information et au crédit, de renforcer leurs moyens en matière de commercialisation, de développer leur logistique et d'avoir accès aux marchés de gestion des risques.

32. Les groupements économiques régionaux sont importants dans la mesure où ils permettent le développement du commerce régional et donc de réaliser



des économies d'échelle dans le domaine du transport, de réduire les coûts de transport, de contribuer aux échanges d'information et de rationaliser les normes de qualité. Ce faisant, ils faciliteraient la mise en place de structures suffisamment solides pour intervenir de manière satisfaisante dans un environnement marqué par la globalisation et la libéralisation.

**C. Adaptation face aux opportunités présentées par les marchés internationaux de produits de base et mise à profit de ces opportunités**

33. Les marchés internationaux de produits de base offrent des opportunités dont les exportateurs des pays en développement, qui manquaient souvent de moyens financiers, ont du mal à tirer profit. Il importe donc de leur permettre, notamment à ceux des pays les moins avancés, d'avoir plus largement accès aux marchés financiers. La communauté internationale devrait fournir un appui à cet effet, en particulier en mettant au point de nouveaux mécanismes de financement.

34. Le respect des normes sanitaires et phytosanitaires ainsi que l'analyse des risques aux points critiques posent des problèmes importants. Alors que les entreprises de pays développés disposent fréquemment des ressources nécessaires, celles des pays en développement doivent trouver ces ressources par elles-mêmes et peuvent de ce fait avoir des difficultés à satisfaire aux normes imposées. Il importe donc dans ce domaine d'assurer une formation et une sensibilisation, de faciliter l'échange de données d'expérience et de fournir un appui financier.

35. Dans de nombreux cas, les entreprises de pays en développement peuvent tirer profit des contacts établis avec des sociétés internationales en vue d'acquérir la technologie, les compétences et les systèmes dont elles ont besoin. Ces contacts peuvent également déboucher sur de nouvelles possibilités d'exportation.

36. Les producteurs ne peuvent pas toujours répondre à la demande croissante de produits de haute qualité parce que les coûts de transport de ces produits sont généralement élevés et parce que le surcroît de prix bénéficie généralement dans une large mesure aux intermédiaires, qui parfois même profitent des tensions de la demande pour obtenir des produits de haute qualité à des prix relativement faibles auprès des producteurs. Il serait donc utile de mettre en place un mécanisme permettant aux producteurs d'être mieux informés de ce que les consommateurs sont prêts à payer pour des produits de qualité.

37. Les échanges Sud-Sud se développent, mais sont souvent réalisés par des entreprises du Nord avec l'intervention de banques des pays développés. Il faut chercher à accroître les moyens des négociants et des banques des pays exportateurs et importateurs afin qu'ils interviennent par eux-mêmes dans le commerce Sud-Sud. Des mesures de formation, de sensibilisation et de renforcement des institutions (notamment des banques) sont indispensables pour permettre aux pays en développement de profiter plus largement du commerce Sud-Sud, qui pourrait encore se développer si les acheteurs et les vendeurs se rencontraient à intervalle régulier.

38. Dans de nombreux pays les infrastructures physiques nécessaires au commerce (ports, routes, oléoducs et installations de manutention) sont inadaptées ce qui rend le transport coûteux et peu efficace. Les gouvernements doivent accepter que le secteur privé joue un rôle plus important dans ce domaine. La participation financière des organismes multilatéraux est également nécessaire, et il importe en outre d'encourager une meilleure compréhension des outils de financement structuré, et de renforcer les capacités à utiliser ces outils.

39. Un grand nombre de pays en développement consacrent une part très importante de leurs recettes d'exportation à l'importation de produits de base. Les différentes mesures susceptibles de réduire le coût des importations consistent à améliorer les cadres macroéconomique général, législatif et réglementaire; à encourager une meilleure compréhension de la situation des marchés internationaux et des systèmes internationaux par les importateurs, et à faciliter l'accès au financement (y compris par l'intermédiaire de mécanismes de financement structuré).

40. Dans de nombreux pays, les coûts de financement sont moins liés aux risques que présente une entreprise qu'aux risques souverains, dont l'évaluation est souvent subjective. La CNUCED pourrait sensibiliser davantage les décideurs de pays en développement à cette question afin qu'ils agissent sur les facteurs qui déterminent le risque attaché à leurs pays.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Convocation de la réunion d'experts

41. Conformément à la recommandation formulée par la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, à la séance de clôture de sa troisième session, le 2 octobre 1998 <sup>2</sup>, la Réunion d'experts sur les incidences de l'évolution des structures des marchés, de l'offre et de la demande sur les prix des produits de base et les exportations présentant un grand intérêt pour les pays en développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 9 juillet 1999. Elle a été ouverte le 7 juillet par M. John Cuddy, Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base.

### B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

42. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le Bureau ci-après :

Président :	M. David Hew	(Singapour)
Vice-Président/Rapporteur :	M. W.A. Bastiaanse	(Pays-Bas)

---

<sup>2/</sup> Voir le rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, sur sa troisième session (TD/B/45/10-TD/B/COM.1/22), par. 83 a).

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 de l'ordre du jour)

43. À la même séance, la Réunion a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après qui avait été publié sous la cote TD/B/COM.1/EM.10/1 :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Incidences de l'évolution des structures des marchés, de l'offre et de la demande sur les prix des produits de base et les exportations présentant un grand intérêt pour les pays en développement
4. Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion.

### **D. Documentation**

44. Pour l'examen de la question de fond inscrite à l'ordre du jour (point 3), les experts étaient saisis d'un rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé "Incidences de l'évolution des structures des marchés, de l'offre et de la demande sur les prix des produits de base et les exportations présentant un grand intérêt pour les pays en développement" (TD/B/COM.1/EM.10/2).

### **E. Adoption des conclusions de la réunion**

(Point 4 de l'ordre du jour)

45. À sa séance de clôture, le 9 juillet 1999, la Réunion d'experts a adopté les conclusions concertées qui figurent à la section I ci-dessus.

**Annexe**

**PARTICIPATION \***

1. Les experts des États ci-après membres de la CNUCED ont participé à la réunion :

Afrique du Sud	Madagascar
Algérie	Malaisie
Allemagne	Mali
Bangladesh	Maroc
Bélarus	Mauritanie
Bolivie	Mexique
Brésil	Mongolie
Bulgarie	Mozambique
Burkina Faso	Nicaragua
Cameroun	Niger
Canada	Ouganda
Chili	Pakistan
Colombie	Panama
Côte d'Ivoire	Pays-Bas
Équateur	Pérou
Espagne	Philippines
Éthiopie	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique du Congo
Finlande	République dominicaine
France	République tchèque
Gambie	Sainte-Lucie
Guatemala	Sénégal
Guinée	Sierra Leone
Haïti	Singapour
Honduras	Soudan
Inde	Suriname
Indonésie	Suède
Iran (République islamique d')	Suisse
Iraq	Tunisie
Italie	Turkménistan
Jamaïque	Turquie
Jamahiriya arabe libyenne	Venezuela
Liban	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

Organisation arabe du travail  
Fonds commun pour les produits de base  
Communauté économique des pays des Grands Lacs  
Organisation internationale du café  
Organisation internationale du jute  
Organisation internationale des bois tropicaux  
Organisation de coopération et de développement économique  
Centre du Sud

---

\* / Pour la liste des participants, voir TD/B/COM.1/EM.10/INF.1.

3. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation mondiale du commerce

4. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

*Catégorie générale*

Fédération internationale des syndicats libres  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

*Catégorie spéciale*

Conseil international des infirmières  
Association professionnelle du caoutchouc naturel en Afrique

6. Les personnes ci-après ont participé à titre individuel à la réunion :

M. Luis Carlos Delanoé  
M. James Gachui  
M. Tan Seng Hock  
M. H. Tarmidzi Rangkuti  
M. Thiombino Taladidia  
M. Roland Wiefels  
M. El Hadj Amadou Wone  
M. Philippe Chalmin  
M. Dominique de Guerre  
Mme Claudine Ndayikengurutse  
M. A. Belozertsev

*Autre participant*

M. André Marie Roger SOUMAH, Executive Chairman, ACE Audit Control and Expertise.

-----